



**Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard**

333 chemin. Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 76 95 83

Portable 06.84.48.86.22

Email : [cgt2@gard.fr](mailto:cgt2@gard.fr)

Site : <http://cgtconseildepartementalgard.fr/>

Facebook : [cgt.cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Nîmes, le 8 janvier 2016.

Monsieur le Président du  
Conseil départemental du Gard

**Objet : Préavis de grève pour le mardi 26 janvier 2016.**

Monsieur le Président,

Au début du mois de février prochain doivent s'ouvrir des négociations salariales dans la Fonction publique. Ces négociations débutent après plus de cinq ans de gel de la valeur du point d'indice et après l'échec des négociations portant sur les Parcours professionnels carrières et rémunérations.

Dans ce contexte, compte tenu des orientations actuelles du gouvernement, les organisations syndicales CGT, FO et Solidaires appellent les personnels à faire de la journée du 26 janvier 2016 un temps fort de mobilisation par la grève et par les manifestations pour :

- Une significative augmentation de la valeur du point d'indice, prenant en compte l'inflation subie depuis plusieurs années et, en particulier, depuis 2010 ;
- Des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat ;
- Le développement de l'emploi public statutaire par des créations nettes, dans les très nombreux secteurs qui en ont besoin ;
- Des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public ;
- La défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Dans le cadre du préavis de grève national déposé par les syndicats CGT, FO, Solidaires, le syndicat CGT du Conseil départemental du Gard dépose le présent préavis de grève conformément aux dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, des articles L2512-1 à L2512-5 du code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics pour la journée du mardi 26 janvier 2016 de 0 à 24 h. Ce préavis concerne tous les agents de la collectivité.

En complément des revendications unitaires, la CGT porte l'exigence :

- Du rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ;
- Du maintien de l'avancement d'échelon à la durée minimale pour tous ;
- Du refus de tout mécanisme de promotion ou de rémunération fondé sur des logiques discrétionnaires ou clientélistes telles que le système dit de la « rémunération au mérite » ;
- L'arrêt de la réforme territoriale et la mise en œuvre de politiques assurant le développement du service public et des emplois qui le font vivre ;
- La défense et le développement des garanties statutaires.

Conformément à la législation, nous demandons à être reçu dans le cadre de ce préavis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Le syndicat CGT du Conseil départemental du Gard.